



ENTREPRISE

ORIAS Adhérent N° 221 151

ATTESTATION D'ASSURANCE ET DE GARANTIES FINANCIERES

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que :

SML SARL
PERICENTRE 5 57 AVENUE DE LA CÔTE DE NÂCRE
14000 CAEN

Numéro d'immatriculation au registre

des intermédiaires en assurance, banque et finance :

.....07001242.....

a souscrit, une police d'assurance **DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** conforme aux articles L.512-6 – R.512-14 - A512-4 et L.512-7 – R.512-15 – A512-5 du code des assurances, L.541-3 –D541 -9, L.519-3-4 R.519-16 et L.519-4 – R.519-17 du code monétaire et financier, **N°112.786.342 ADHERENT N° 221 151** comportant :

1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

- **COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS)**
Montant de la garantie : 3.500.000 € par sinistre
3.500.000 € par année d'assurance
Franchise par sinistre y compris frais de défense : 5.000 € par sinistre
- **DEMARCHAGE EN PRODUITS BANCAIRES OU FINANCIERS – INTERMEDIAIRE EN PRODUITS BANCAIRES OU FINANCIERS – INTERMEDIATION EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP) (SANS FONDS CONFIES)**
Montant de la garantie : 3.200.000 € par sinistre
3.200.000 € par année d'assurance
Franchise par sinistre y compris frais de défense : 5.000€ par sinistre
- **CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)**
Montant de la garantie : 3.200.000 € par sinistre
3.200.000 € par année d'assurance
Franchise par sinistre y compris frais de défense : 5.000€ par sinistre

2. GARANTIES FINANCIERES

ACTIVITE DE COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS

MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance

INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP) SANS FONDS CONFIES

MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance

VALABLE DU 01/01/2020 AU 28/02/2021

LA PRESENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA POLICE A LAQUELLE ELLE SE REFERE.
La prime du 01/01/2020 au 28/02/2021 a été réglée.

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à Courbevoie, le 14 janvier 2020

Pour l'Assureur, par délégation

BdJ
11 Rue de Bouvain
92400 COURBEVOIE
RCS NANTERRE 410334593
ORIAS N° 07001494



ENTREPRISE

Adhérent N° 221 151

**ATTESTATION D'ASSURANCE DE
RESPONSABILITE CIVILE
PROFESSIONNELLE**

(Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et décret n° 72-678 du 20 juillet 1972
Modifié par décret 2010-1707 du 30 décembre 2010)

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestent que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.

ASSURE :

- **personne physique :**

nom, prénom (cf rubrique I)
adresse professionnelle :

- **ou personne morale :**

dénomination sociale **SML**

siège social **PERICENTRE 5 57 AVENUE DE LA CÔTE DE NÂCRE 14000 CAEN**

forme juridique : **SARL**

nom, prénom et qualité du ou des représentants légaux (cf rubrique II) **MME ISABELLE CHALES MARTIN - Gérante MR OLIVIER MARTIN - Gérant**

Activité professionnelle garantie TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Sans maniement et sans détention de fonds

Police n°112.786.342 Adhérent N° 221 151

VALABLE DU 01/01/2020 au 31/12/2020

LA PRESENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA POLICE A LAQUELLE ELLE SE REFERE.

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à Courbevoie le 14 janvier 2020

Pour l'Assureur, par délégation

BdJ
11 Rue de Louvain
92400 COURBEVOIE
RCS NANTERRE 410334593
ORIAS N° 07001494



ENTREPRISE

Adhérent N° 221 151

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE

(Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972, modifié par décret 2010-1707 du 30 décembre 2010)

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestent **qu'une garantie financière d'un montant de : 110.000 € par année d'assurance**

a été donnée par elle à :

- **personne physique :**

nom, prénom (cf rubrique I)
adresse professionnelle

- **ou personne morale :**

dénomination sociale **SML**

siège social **PERICENTRE 5 57 AVENUE DE LA CÔTE DE NÂCRE 14000 CAEN**

forme juridique : **SARL**

nom, prénom et qualité du ou des représentants légaux (cf rubrique II) **MME ISABELLE CHALES MARTIN - Gérante MR OLIVIER MARTIN - Gérant**

au titre de l'activité de TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Sans maniement et sans détention de fonds

Police n°112.786.342 Adhérent N° 221 151

VALABLE DU 01/01/2020 au 31/12/2020

LA PRESENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA POLICE A LAQUELLE ELLE SE REFERE.

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à Courbevoie, le 14 janvier 2020

Pour l'Assureur, par délégation

Bd.h
11 Rue de Louvain
92400 COURBEVOIE
RCS NANTERRE 410334593
ORIAS N° 07001494



ENTREPRISE

Adhérent N° 221 151

ATTESTATION D'ASSURANCE RECAPITULATIVE

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que :

SML SARL
PERICENTRE 5 57 AVENUE DE LA CÔTE DE NÂCRE
14000 CAEN

à souscrit, une police d'assurance **DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** conforme aux articles L.512-6 – R.512-14 - A512-4 et L.512-7 – R.512-15 – A512-5 du code des assurances, L.541-3 –D541 -9, L.519-3-4 R.519-16 et L.519-4 – R.519-17 du code monétaire et financier, ainsi qu'à la loi du 2 janvier 1970 (N°70-9) **N°112.786.342 ADHERENT N° 221 151** comportant :

1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE, CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF) , AGENT OU INTERMEDIAIRE IMMOBILIER SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS, INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP) SANS FONDS CONFIES, DEMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

MONTANT DE LA GARANTIE : 3.200.000 € par activité, par sinistre & par année d'assurance
FRANCHISE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE : 5.000€ par sinistre

Dont pour la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN :

MONTANT DE LA GARANTIE : 2.000.000 € par sinistre & par année d'assurance
FRANCHISE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE : 9.000 € par sinistre

ACTIVITE : COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS) – MANDAT D'ARBITRAGE SUR CONTRAT D'ASSURANCE VIE.

MONTANT DE LA GARANTIE : 3.500.000 € par sinistre & par année d'assurance
FRANCHISE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE : 5.000 € par sinistre

2. GARANTIES FINANCIERES

ACTIVITE DE COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS

MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance

ACTIVITE D'AGENT IMMOBILIER SANS MANIEMENT / SANS DETENTION DE FONDS

MONTANT DE LA GARANTIE : 110.000 € par année d'assurance

INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP) SANS FONDS CONFIES

MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance

VALABLE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

LA PRESENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELA DES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA POLICE A LAQUELLE ELLE SE REFERE.

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à Courbevoie, le 14 janvier 2020
Pour l'Assureur, par délégation

Bd.J
11 Rue de Bouvain
92400 COURBEVOIE
RCS NANTERRE 410334593
ORIAS N° 07001494

MMA IARD Assurances Mutuelles Sociétés d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126 MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882 Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances